



# RAGAMUFFIN

L'impression générale du Ragamuffin devrait être empreinte de douceur et d'une santé robuste. C'est un grand chat avec une ossature assez imposante et un corps massif. Ces grands yeux expressifs contribuent fortement à la douceur du regard. Les femelles sont considérablement plus petites que les mâles, les deux sexes sont musclés, lourds avec un coussinet adipeux au bas de l'abdomen. Pleine maturité à 4 ans.

## I – CORPS/CONFORMATION (30)

(20) CORPS - Grand corps rectangulaire à large carrure. Musculature moyenne des membres arrière, ceux-ci sont aussi larges que les épaules. Le corps est potelé avec un lourd coussinet adipeux au bas de l'abdomen. Le corps devrait avoir un équilibre global entre taille, forme, répartition du poids, qualité et conformation étant préféré à la taille.

(5) JAMBES ET PIEDS - Les jambes ont une forte ossature, de longueur moyenne, les jambes arrière étant légèrement plus longues que les pattes avant, proportionnelles au corps. Les pieds sont grands, ronds et touffus, capables de supporter le poids du chat sans avoir à écarter les orteils. Une tolérance est accordée pour une ossature plus fine chez les femelles.

(5) QUEUE - Longue, proportionnelle au corps. Entièrement fournie et panachée. Moyenne à la base formant un léger fuseau.

## II – TÊTE (45)

(10) VISAGE – Large forme en « V » modifiée d'apparence arrondie. Le front devrait être modérément arrondi. Les joues sont pleines. Le cou est court, large et fort, en particulier chez les mâles plus âgés. Tolérance pour les bajoues chez les mâles adultes matures.

(5) PROFIL - Il y a une courbe évidente qui donne l'impression d'un dos de cuillère plutôt que d'une cassure (break). Le menton est ferme et arrondi, reflétant une bonne occlusion.

(5) MUSEAU - Large, rond, légèrement plus court que moyen. Le menton est ferme et arrondi.

(5) DOUCE EXPRESSION – Les patons sont bouffis, ce qui confère au chat une douce expression faciale. Les grands yeux expressifs contribuent également à l'aspect général recherché.

(5) OREILLES - Moyennes et de proportion agréable par rapport à la tête. Placées autant sur le côté de la tête que sur le dessus et légèrement évasées, légèrement inclinées vers l'avant. Forme ronde et modérément touffues.

(15) YEUX - Grands, expressifs, en forme de noix, placés à une distance moyenne. Une légère inclinaison orientale est acceptable. Plus la couleur des yeux est intense, mieux c'est. Toutes les couleurs des yeux sont autorisées en conformité avec les patrons, y compris les yeux vairons.

## III – ROBE/LONGUEUR (15)

La robe est moyenne à moyenne-longue. La texture est douce, dense et soyeuse. Elle varie légèrement avec la couleur. La longueur de la robe doit être légèrement plus longue autour du cou et des bords extérieurs du visage, ce qui donne l'apparence d'une collerette et sa longueur augmente du haut de la tête aux omoplates et dans le dos. La fourrure sur les jambes avant est épaisse, de courte à moyenne. La fourrure sur les jambes arrière est moyenne à moyenne-longue et épaisse avec l'apparition d'un volant vaporeux sur l'arrière-train.

## IV – COULEUR (5)

(5) COULEUR DE LA ROBE - Toutes les couleurs et tous les patrons (sauf les patrons pointés avec ou sans blanc) sont autorisés avec ou sans blanc. Le degré de symétrie, que ce soit dans le patron ou avec la couleur blanche, est sans importance. Les médaillons et les boutons blancs ne doivent pas être pénalisés. Il n'y a pas de relation entre la couleur des yeux et la couleur de la robe.

## V – BIEN-ÊTRE ET ÉQUILIBRE (5)

Le chat doit dégager une impression générale de douceur et d'une santé robuste.

## PÉNALITÉS

	DEDUCTION
Dôme crânien extrême	3-5
Cassure (break) au nez ou nez romain	1-2
Corps cobby	3-5
Oreilles petites et pointues	1-2
Petite queue	1-2
Sous-poil cotonné	3-5

## REFUS DE TOUT TITRE

Les poils courts sur le corps et/ou la queue donnant l'impression d'un chat à poil court.

Tout autre critère de refus, tel que prescrit dans la Préface générale

## COULEURS RECONNUES

Toutes couleurs et patrons avec ou sans blanc. À l'exception des patrons pointés (avec ou sans blanc) qui peuvent être enregistrés mais sont présentés en exposition dans la catégorie AOV.

• • •

**ORIGINE DE LA RACE** : Hybride

**EXIGENCES D'ENREGISTREMENT** : Ragamuffin

**EXIGENCES EXPOSITION** : Ragamuffin

**ANCÊTRES PERMIS** : Ragdoll (jusqu'au 1er mai 2010), persan et domestique à poil long

**ACCOUPEMENTS PERMIS** : Ragamuffin